

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Internationalisation de l'économie</b>	<b>166</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE),
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement UE 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) no 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,
- VU** le règlement UE n°1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

- VU** la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019, notamment son programme n° 166 « Internationalisation de l'économie », ainsi que le présent règlement d'intervention, du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021, notamment son programme n°166 « Internationalisation de l'économie » et les règlements d'intervention des dispositifs Prim Export et Init Export,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 approuvant la feuille de route internationale 2020 « BOOK 2020 » présenté dans le programme 519 « Rayonnement à l'international »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 approuvant la convention « type » relative au dispositif « Emploi Export Pays de la Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 approuvant le règlement d'intervention et la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région des Pays de la Loire en date du 17 mars 2020, relative au dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Le dispositif Conseil Export

**ATTRIBUE**

une subvention de 125 000 € sur un montant subventionnable de 198 453 € HT à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire au titre du dispositif « Conseil Export »,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 125 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 1,

**AUTORISE**

La Présidente à la signer.

**ATTRIBUE**

une subvention de 30 000 € sur un montant subventionnable de 45 000 € HT à la Chambre Régionale d'Agriculture au titre du dispositif « Conseil Export »,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 30 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 2,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

2- Le dispositif Prim Export

PREND ACTE

de la liste des trente-neuf entreprises bénéficiaires du soutien Prim Export, figurant en annexe 3,

3- Le dispositif Init Export

PREND ACTE

de la liste des cent treize subventions accordées en 2020 au titre du dispositif Init Export, figurant en annexe 4 et pour un montant total de 297 161,69 euros.

4- Le dispositif Emploi Export Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention totale d'un montant de 85 650,59 € pour le financement de cinq emplois export - dossiers présentés en annexe 5,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

La Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la session du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018,

5- Le dispositif VIE Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 1 500 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre du dispositif « VIE » Pays de la Loire,

APPROUVE

la dérogation à l'article 12, relatif aux modalités de versement des aides, du règlement budgétaire et financier,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 500 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 6,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

APPROUVE

le soutien de trois candidatures pour la mise en place de jeunes volontaires internationaux en entreprise au titre du dispositif VIE Pays de la Loire (SCE (44), NOR FEED (49), DAAN TECHNOLOGIES (85)), figurant en annexe 7.

6- Le dispositif Audit RH Export

ATTRIBUE

une subvention de 40 000 € sur un montant subventionnable de 63 286 € HT à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre du dispositif Audit RH Export,

AUTORISE

la dérogation aux modalités de versement prévues par le règlement budgétaire et financier,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 40 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 8,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

7 - Convention de partenariat Team France Export Pays de la Loire - OSCI - FoodLoire

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 9,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

8 - Soutien au Groupement export "Afrique de l'Ouest" - Vendée international

ATTRIBUE

une subvention de 24 000 € sur un montant subventionnable de 48 000 € HT à Vendée International pour la mise en œuvre du Groupement Afrique de l'Ouest,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 24 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 10,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs